

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-542177

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 11095 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Charni Roudsaghia N°099851

Date de naissance : 23-03-1973

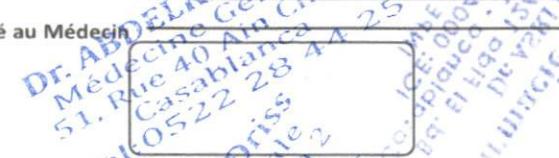
Adresse : Rsol el hamd E2 , Rue 22

Mar chifa 3 - Casa

Tél. : 0667 81 2469 Total des frais engagés : 5 45.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/02/2024

Nom et prénom du malade : CHARTI LATIFA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 32 MAR. 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 22 103 2024

Signature de l'adhérent(e) : A. han



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02/24	S		150,00	INP : 052005018 ARDDELKO éme C ce 40 Au 18/02/23

ANALYSES - RADIOPHARMACIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Driss ABDELKARIM

Médecine Générale
Ex. médecin Militaire
Diplômé en Echographie
Membre de l'Association Marocaine
des Echographistes



الدكتور ادريس عبد الكريم

الطب العام

طبيب عسكري سابق
دبلوم في الفحص بالصدى
عضو في الجمعية المغربية
للفحص بالصدى

Casablanca, le 21/02/17 الدار البيضاء، في

CH NFI - LA RIFIA

- 1) Premixal 79,00 ₣
2) Bi evanic 87,30 ₣
3) Lorenz 40,70 ₣
4) Juratone 129,00 ₣
- Acas 3x1,00 ₣
Ouled Ziane 15,00 ₣
Total 299,00 ₣

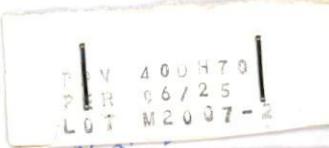
Lot N°:

Exp

PPC: 79,00



6 111254 580799



شارع بوشعيب الدكالي، عين الشقاء 2، زنقة 40 رقم 51 - الدار البيضاء - الهاتف :

Bd. Bouchaib Doukali, Aïn chifa 2, Rue 40 N° 51 - Casablanca - Tél. : 05.22.28.44.25

E-mail : tafraouti@gmail.com

1218 01 2023
BIOCODEX MAROC PPV 65.10 DH

01 2016



Pharmacie Ouled Ziane
Dr. ASRI Ihabme
BD. El Fida 1260 Aïn Chifla 3
Casablanca - Tel: 0522 852 959
INPE : 092047455
ICE: 00049640000015

DR. ABDELKrim Driss
Medecine Générale
51, Rue 40 Aïn Chifla 2
Tel: 0522 28 4A 25

391,10

54 88 30 4990